

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois: 15.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois: 13 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. . . 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le Journal sont reçus: A ROUBAIX, au bureau du Journal, A TOURCOING, rue Nationale 18

ROUBAIX, LF 13 DÉCEMBRE 1883

La lecture du compte-rendu détaillé de la récente discussion sur les Crédits, montre clairement que le succès remporté par le ministère est dû en grande partie à la faiblesse dont a fait preuve, une fois de plus, l'Opposition.

Les séances de vendredi et de samedi ont été occupées entièrement par de telles récriminations que, lorsque lundi M. Jules Ferry a pris la parole, il s'est trouvé en présence d'une Assemblée dont les dispositions avaient été singulièrement modifiées par la lassitude que lui avaient causée des plaintes par trop répétées et sans but réalisable.

Si les orateurs de l'extrême gauche qui ont attaqué si violemment le cabinet actuel, avaient réfléchi davantage, ils avaient un terrain excellent pour combattre le président du conseil.

Dans la déclaration ministérielle du 31 octobre, M. Jules Ferry n'a pas caché qu'il avait l'intention de s'emparer de Bac-Ninh et de Son-Tai, sinon comme bases d'une opération militaire, au moins comme point de départ de négociations ultérieures.

Avant-hier M. Jules Ferry a même ajouté, en répétant cette déclaration, qu'il désirait devenir maître de ces places parce que la Chine s'inclinait tous les jours devant un fait accompli.

D'autre part la Chine a envoyé des troupes régulières à Bac-Ninh et à Son-Tai et personne n'ignore que toute attaque contre ces deux points serait considérée par le gouvernement du Fils du Ciel comme un casus belli.

Les deux pays, par suite de ces déclarations, aussi nettes l'une que l'autre, se trouvent donc en présence:

La Chine ne saurait abandonner les deux positions qu'elle vient de faire occuper par ses soldats, et la France, ou du moins le Cabinet actuel ne peut renoncer à les attaquer; or si une semblable éventualité se produit, les négociations seront forcément interrompues, d'autant que la légation de Chine à Paris et celle de France à Pékin ayant chacune dû réclamer leurs passeports à la suite du casus belli, les relations diplomatiques auront cessé d'exister entre les deux nations.

Eh bien si les orateurs de l'opposition avaient bien compris la situation, ils auraient aisément montré à la Chambre que ce qui s'opposait à toute solution pacifique, c'étaient précisément les déclarations répétées du ministère actuel, tandis qu'un autre Cabinet qui n'aurait pas été engagé par de semblables décla-

clarations aurait pu fort bien négocier, sous la réserve, bien entendu, de s'emparer des forteresses en question au cas où les négociations n'auraient pas abouti. C'était là le véritable point de vue, le seul auquel on eût dû se placer pour amener la retraite des ministres qui engageaient si imprudemment l'honneur et les finances de la France.

L'ACTIVITÉ DU SÉNAT

Le Sénat déploie, en ce moment, une activité dévorante.

Judi dernier, après quelques heures consacrées à la question de la recherche de la paternité, la haute assemblée s'est ajournée à samedi.

Samedi, elle a nommé deux sénateurs MM. le général Campenon et Jean Macé. Avant-hier, lundi, la séance a duré une heure et demie; la recherche de la paternité a été renvoyée aux calendes grecques; puis, le Sénat a décidé qu'il se réunirait encore jeudi prochain.

C'est trop, messieurs les Sénateurs, c'est beaucoup trop! De grâce, ménagez un peu plus vos précieuses santés.

JEAN MACÉ, SÉNATEUR

L'élection Jean Macé est une nouvelle insulte aux catholiques.

En effet, dit le Monde, « ce n'est ni le littérateur, ni le socialiste violent de 1849, ni l'apologiste éhonté du cœur de Voltaire en 1867, en un mot ce n'est pas M. Jean Macé lui-même, c'est la Ligue de l'enseignement que les républicains du Sénat entendent honorer; c'est à la Ligue qu'ils accordent leurs suffrages. Cette institution maçonnique avait déjà reçu du gouvernement républicain, sous la forme d'un décret la reconnaissance d'utilité publique, un haut témoignage de confiance et de sympathie; la voix qui force l'entrée du pouvoir législatif.

« Née dans les Loges, grandie à leur ombre, devenue toute-puissante par le complicité de la franc-maçonnerie gouvernementale, la Ligue de l'enseignement a été la vraie inspiratrice de la campagne, menée contre l'enseignement chrétien et l'Eglise. Elle a, dans ce domaine, tout préparé, tout dirigé. Elle revendique avec raison l'odieuse loi du 28 mars comme son œuvre propre, comme sa chose. »

La France reconnaît que le Monde a raison de regarder la Ligue de l'enseignement, comme « une enfant de la franc-maçonnerie. »

« Cela est vrai, dit-elle. C'est dans les loges que nous nous sommes recrutés et que nous nous recrutons encore, c'est chez elles que nous trouvons nos souscripteurs. Ce sont nos congréganistes, à nous! »

Ainsi, voilà qui est clair. Le parti de l'école sans Dieu et la franc-maçonnerie viennent de conquérir, en la personne de M. Jean Macé, un nouveau poste au Sénat.

Tant pis pour le Sénat.

REVUE DE LA PRESSE

M. H. de Péne écrit dans le Gaulois: Notre cher et éminent confrère M. Edouard Hervé a écrit dans le Soleil du

3 mars dernier, les paroles suivantes, qui lui sont restées en tête aujourd'hui:

La Monarchie ne sera pas, ou elle sera constitutionnelle.

La Monarchie ne sera pas, ou elle sera moderne.

La Monarchie ne sera pas, ou elle sera populaire.

La Monarchie sera partie la France mourra à bref délai si la Monarchie ne la sauve des abîmes où la République la précipite.

La Monarchie sera constitutionnelle, moderne et populaire, dit M. Hervé. C'est en d'autres termes, la Monarchie nationale que le Gaulois promettait sectateurs. La Monarchie ouverte à tous, en dehors de laquelle il n'y a que péril, aventure, décadence.

La Monarchie constitutionnelle, c'est l'union du consensus populaire avec le principe de l'hérédité.

La Monarchie moderne, c'est le mariage de la tradition avec l'esprit nouveau.

La Monarchie populaire, c'est le peuple et le souverain séparés par un long malentendu et reconnaissant enfin qu'ils ne peuvent se passer l'un de l'autre.

La Monarchie sera, nous en avons la ferme confiance, parce qu'il ne saurait entrer dans notre cœur et dans notre cerveau que la France ne soit plus.

La Monarchie ne saurait exister sans de profondes racines dans le passé et sans de larges ouvertures sur l'avenir.

C'est une œuvre de conciliation et de réconciliation.

C'est le passé qui donne la main au présent. C'est la vieille France et la France nouvelle se reconnaissant pour sœurs et marchant ensemble la main dans la main pour la résurrection de la patrie.

Il n'y a plus qu'un drapeau.

Il y a un Prince digne de le porter, un héritier de la vieille tradition monarchique qui est, en même temps, accessible à toutes les aspirations légitimes de l'esprit moderne. La France attend de la Monarchie restaurée son salut et sa gloire, et elle ne sait que trop l'abaissement fatal où la conduit la République.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Les négociations

Paris, 12 décembre. Le Soir annonce qu'à la suite du langage énergique tenu par lord Granville, la Chine aurait fait savoir à Londres, qu'elle était disposée à traiter au sujet du Tonkin sur les bases de l'évacuation de Bac-Ninh et de Son-Tai.

M. Tricou

Paris, 12 décembre. M. Tricou, notre ancien plénipotentiaire en Chine, vient d'arriver à Marseille. Il sera sous peu à Paris, afin de conférer avec le ministre des affaires étrangères.

Le marquis de Tseng chez M. Ferry

Paris, 12 décembre. Le marquis de Tseng a assisté aujourd'hui à la réception hebdomadaire du ministre des affaires étrangères.

Il y a eu avec M. Ferry un entretien d'une demi-heure.

INTÉRIEUR

Les élections municipales

Paris, 12 décembre. Ce soir, à la Chambre, M. de Marcère, rappor-

teur de la loi municipale, a annoncé que si, dans un très-bref délai, le gouvernement n'avait pas déposé un projet sur la date des élections des Conseils municipaux, la commission s'empresserait de présenter son rapport sur une proposition de M. Horteur relative à ce même objet.

D'après cette proposition, les élections municipales seraient, à l'avenir et pour toujours, fixées au premier dimanche de mai.

Paris, 12 décembre.

M. Waldeck-Rousseau déposera demain au Sénat un projet concernant les élections municipales, qui devaient avoir lieu le 6 janvier dans toutes les communes de France.

Le conseil de cabinet de demain en a retré déformément la date.

La commission des ouvriers mineurs

Paris, 12 décembre. La commission des ouvriers mineurs a décidé de maintenir ses précédentes décisions sur les conseils des prud'hommes.

Elle a entendu M. Raynal au sujet des dépositions des délégués.

La chapelle expiatoire

Paris, 12 décembre. Un conseil général de la Seine, M. Lamoureux dépose un rapport relatif au projet de vœu tendant à la démolition de la chapelle expiatoire rues d'Anjou et St-Honoré.

Le rapporteur dit que ce monument attristé de ses plus beaux quartiers de la capitale.

Depuis la mort du comte de Chambord, ajoutait-il, aucun service religieux n'y a été célébré; l'utilité de son existence n'est donc pas prouvée, et d'ailleurs cette chapelle a été construite en haine de la Révolution.

Par ces motifs, elle doit disparaître. Le projet est adopté par 58 voix contre 7 sur 65 votants.

Disgrâce de M. Ribot

Paris, 12 décembre. On paraît bien mécontent, sinon irrité, dans l'entourage des ministres, contre M. Ribot. On a toujours sur le cœur son dernier discours. La République française revient ce matin à la charge. Elle dénonce son attitude aux républicains du Pas-de-Calais, qui l'ont élu le 21 août 1881. As surément, en disqualifiant et en humiliant le ministère, M. Ribot a mal servi le crédit de ce cabinet et ce n'est pas là le moyen de le fortifier dans ses négociations avec la Chine. La seule excuse, ajoute amèrement la République française, que M. Ribot pourrait donner de sa conduite, est qu'un cabinet discrédité auprès de lui, n'est pas un cabinet discrédité devant le pays et devant la démocratie républicaine. Et là-dessus, une fois par hasard, nous serions parfaitement disposé à lui donner raison.

La santé de M. Rouher

Paris, 12 décembre. Ou a de meilleures nouvelles de M. Rouher; il peut maintenant se lever; il a repris sa correspondance et ses travaux habituels, et fait chaque jour une assez longue promenade en voiture en compagnie de sa femme et de sa fille.

Ses jambes sont encore très-faibles, mais la santé générale redevient de plus en plus satisfaisante.

Le docteur Danet, son médecin, a ralenti ses visites et compte pouvoir autoriser son malade à recevoir avant la fin du mois quelques visites.

Jusqu'à ce jour, en dehors de la famille, personne n'a pu pénétrer auprès de l'ancien ministre.

Le prince Napoléon s'est fait inscrire, à plusieurs reprises, sur le registre de l'hôtel de la rue de la Bienfaisance et, mardi encore, à deux heures, il est venu prendre lui-même des nouvelles de M. Rouher.

Nouvelle instruction militaire

Paris, 12 décembre. Le ministre de la guerre a pris une importante décision, aux termes de laquelle l'instruction des recrues d'infanterie n'aura plus lieu par compagnie, mais par régiment. Cette mesure, qui va ré-

duire l'initiative et la responsabilité des capitaines, soulèvera, à n'en pas douter, une certaine émotion parmi les officiers.

M. de Brazza

Paris, 12 décembre. Un télégramme en date du 10 décembre adressé par le consul de France à Saint-Vincent au ministre de la marine, annonce que les renseignements apportés par le steamer portugais de Banana démentent la mort de M. de M. de Brazza.

Le procès Hugues-Morin

Paris, 12 décembre. La 9^e chambre de police correctionnelle, présidée par M. Feuilletoy, vient de rendre son jugement dans la poursuite en faux témoignage dirigée par M. et Mme Hugues contre le sieur Morin, qui ne s'est pas présenté à l'audience, lors du prononcé du jugement.

Le tribunal a condamné Morin à la peine de deux ans de prison et 50 francs d'amende. L'insertion du jugement dans onze journaux est ordonnée. Morin est, en outre, condamné à 2,000 francs de dommages-intérêts envers M. et Mme Clovis Hugues.

Candidature législative du prince Roland Bonaparte

Paris, 12 décembre. Les journaux annoncent que, dans l'arrondissement de Sartène, en Corse, ils présenteront la candidature du prince Roland Bonaparte, fils de Pierre Bonaparte, qui a donné, il y a quelque temps, sa démission de sous-lieutenant d'infanterie.

Un naufrage

Cherbourg, 12 décembre. Le bateau pilote, Deux jeunes ours, patron Després, du port de Cherbourg, vient de s'échouer sur la digue, par suite d'un coup de mer. L'équipage a gagné la digue dans le canot du bord.

EXTERIEUR

Un lycée français à Montevideo

On écrit de Montevideo à l'Indépendance belge, en date du 6 novembre: « La colonie française de Montevideo, qui a fondé déjà une chambre de commerce, s'occupe activement de créer un lycée d'enseignement secondaire et primaire. Jamais peut-être elle n'aurait donné une plus grande preuve d'union et d'attachement patriotique.

« A peine émise, l'idée a trouvé un accueil excellent, et la souscription faite à domicile par une commission nommée à cet effet, a réuni en trois jours le capital de fondation, qui avait été fixé à 8,000 piastres (43,200 fr.). Le lycée se fonde sous les auspices d'une société française d'enseignement.

« Des statuts, des règlements intérieurs, les programmes scolaires sont déjà à l'impression. La société compte, pour compléter le personnel enseignant, faire venir de France des professeurs pour lesquels elle sollicitera de M. Jules Ferry un congé et l'autorisation de contracter un engagement de quatre ou de cinq ans sans perdre leurs droits à la retraite. Il leur sera alloué un traitement suffisant pour rémunérer leur travail et compenser le sacrifice de l'expatriation. Ce traitement, au moyen d'un fonds de réserve, sera augmenté d'un dixième tous les cinq ans.

« Les réfractaires en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 12 décembre. Cent vingt jeunes gens, nés en 1862 dans l'arrondissement de Haguenau, sont cités à comparaître le 30 janvier 1884 devant la chambre correctionnelle du tribunal de première instance de Strasbourg, sous l'inculpation d'avoir émigré pour se soustraire à l'obligation du service militaire. Les biens de ces jeunes gens ont été placés sous séquestre.

Mort du chanteur Mario

Rome, 12 décembre. Le célèbre chanteur Mario, marquis de Candia, est mort hier à Rome. Il était âgé de soixante-trois ans.

Ses obsèques auront lieu demain. Le corps sera transporté à Cagliari, patrie du défunt.

L'ouragan

Londres, 12 décembre. Les nouvelles reçues ce matin constatent d'énormes dégâts causés dans toutes les grandes villes par l'ouragan de la nuit dernière. Plusieurs personnes ont été tuées.

Situation météorologique

La bourrasque de la mer du Nord persiste, elle s'est creusée de nouveau et le baromètre baisse sur tout le bassin de la Baltique et le centre de l'Europe. Dans l'Ouest, au contraire, la pression augmente, elle atteint 768 mm sur nos côtes ouest et s'élève jusqu'à 777 mm à Madrid. Des mauvais temps de N O règnent sur les Iles-Britanniques et la Manche, ils menacent toujours la Méditerranée.

La température a peu varié, excepté dans la sud-ouest de la France où la hausse est très importante. Le centre du froid est près de Kiev (-12°) et le thermomètre marque 13° à Bibrich.

En France, le temps est à la pluie dans l'Est et à averse dans l'Ouest. La température va rester la même.

A Paris, quelques petites averses tombent par intervalles. La température s'est sensiblement radoucie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du mercredi 12 décembre 1883.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

Le budget des colonies

La Chambre aborde la discussion du budget de colonies.

M. BLANCHET, aux applaudissements de la Chambre, énumère les avantages commerciaux de la Cochinchine. Il vante le développement de la colonie, au point de vue de l'industrie et des travaux publics.

Il signale les vœux des conseils municipaux demandant l'établissement de douanes en faveur des importations françaises.

M. FLEURY indique brièvement l'économie générale du projet qui a été déposé en vue de favoriser les importations pour causes de colonies.

Il ne s'agit pas de rétablir le pacte colonial et de faire du protectionnisme à outrance, il s'agit de savoir si la France doit être dupe et victime de ses efforts pour la prospérité des colonies.

M. DELAFOSSE maintient ses assertions au projet du système des extensions coloniales.

« Il ne faut pas rechercher les colonies qui ne nous imposent que des charges. »

Après quelques paroles de M. Rouvier les 17 chapitres du budget des colonies sont adoptés.

M. FRANCOIS critique longuement le système pénitentiaire.

Les derniers chapitres sont adoptés.

L'interpellation Gaudin sur la libre entrée des viandes salées d'Amérique est renvoyé à huitaine. La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN AFFREUX SUICIDE a, ce matin, jeté l'émoi dans le quartier de l'Allumette.

Un terrassier, M. Dominique Crève, s'est tué, vers neuf heures et demie, dans des conditions atroces.

M. Crève avait une vie irréprochable. C'était un brave et honnête homme; (très-appliqué à ses devoirs; mais il était sujet à des attaques d'épilepsie rabique d'une fréquence et d'une violence peu communes.

La semaine dernière, à la suite d'une crise très intense, il était resté plusieurs jours sans connaissance.

main, et il négligea de se servir des dernières portées que Louténa lui avait préparées; il eut même l'esprit de tenir quelques banquets et de perdre une certaine de louis pour essayer de détruire le malvaux effet que ses trois maux consécutives avaient produit.

Quant à moi, je n'avais pas dissimulé, pendant la scène qui venait de se passer, l'intérêt que je portais au prince. Aussi Angéline, sur un signe du vicomte, m'entraîna-t-elle dans un réseau de coquetteurs plus étroit. Jamais peut-être aucune femme ne se donna plus de peine pour plaire à un homme, lui ôter toute volonté, lui faire perdre la raison.

Vers les trois heures du matin, la maîtresse de la maison annonça qu'elle avait fait préparer à souper et qu'on eût à suspendre le jeu.

Plusieurs personnes se retirèrent, entr'autres le prince de*** et l'officier qui lui avait conseillé d'éviter tout scandale; il ne resta que les intimes.

Durant ce souper, qui se prolongea plus d'une heure et demie, le dernier coup fut porté. On avait voulu me faire passer par toutes les ivresses: celle que procure la vue de l'or et des billets sur une table de jeu, l'ivresse des sens, l'ivresse du vin; on y était parvenu et j'avais entièrement perdu la raison.

Que devins-je alors? Mes souvenirs s'arrêtent ici.

Il est probable que je m'assoupis à la fin du repas et qu'on me transporta sur le canapé d'un boudoir attenant à la salle à manger.

FEUILLETON DU 14 DÉCEMBRE — 27 —

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Première Partie

LE CAISSIER

IX.

Avant de gagner sa place, je le vis se diriger vers une des femmes assises autour de la table et échanger quelques mots avec elle. Cette femme, qui jusqu'alors m'avait tourné le dos et que je n'avais pas vu, se leva et me rejoignit. Je reconnus aussitôt Angéline Proutan, et je pâlis.

— Qu'est-ce donc? me dit Léonce, à qui rien n'échappait.

— Mair, balbutiais-je, madame...

— Tu connais madame?

— Oui, il me semble je...

— Ah! je sais, reprit-il, vous vous serez rencontrés dans le bureau de Mabeurrier, et tu crains qu'elle n'apprenne à ton patron ta présence ici. Rassure-toi, Angéline est discrète, lorsque je l'en-

Angéline fit un signe de tête affirmatif et s'assit auprès de moi.

Quelles instructions lui avait données Léonce? M'occuper sans doute, détourner mon attention du jeu, me séduire peut-être me jeter dans de nouveaux égarements.

Quoi qu'il en soit, Angéline, en esclave obéissante, étala bientôt devant moi toutes les ressources de son esprit, se livra aux coquetteurs les plus raffinés, mit en œuvre pour m'éblouir, me faire perdre la tête. Comme j'aurais dû m'apercevoir, dès ce moment, qu'on en voulait à ma raison! quelle soirée je passai! D'un côté, cette femme, jolie au possible, étincelante d'esprit, d'autre part, cette table de jeu, convertie d'or, de billets, et ces mots magiques, étourdissants, sans cesse répétés et si nouveaux pour moi: *Dangue... Je fais cent louis... je tiens tout... Puis les parfums qui m'assaient jusqu'à moi et les coupes de champagne frappé qu'on faisait, depuis l'arrivée de Léonce, circuler dans le salon...*

Pouvais-je résister de boire comme les autres? Angéline prenait mon verre, l'emplissait jusqu'au bord, et trottait ses lèvres et me le rendait en me disant de sa voix la plus mélodieuse:

— A notre santé à tous deux, cher monsieur, voulez-vous?

Cependant le jeu s'anima de plus en plus. Léonce avait eu déjà deux mains de sept coupes et avait gagné une dizaine de mille francs. Les cartes, après avoir fait le tour de la salle, allaient lui revenir, et j'avais vu Louténa se glisser derrière lui et lui remettre sans doute ce qu'il appelait une portee dans leur langage de gros.

— Il y a cinq louis, dit Léonce.

Les cinq louis furent aussitôt couverts et gagnés par le vicomte.

— Il y a dix louis, reprit-il.

— Je les fais, répondit un des joueurs, le prince de ***

Léonce retourna cinq cartes et s'arrêta; il avait quatre cents francs devant lui.

— Banque! dit une voix à l'autre bout de la table.

— Non, je suis mon argent, reprit le prince, j'en ai le droit.

— Parfaitement, monsieur, répéta La Coudraye. Ah! un reflux. J'ai vraiment une veine insolente. Il y a quarante louis en banque.

— Je les fais.

— Il y a seize cents francs.

— Encore banque.

— Désolé, prince, vous avez perdu.

— Les voici, et je fais banque des trois mille deux.

avec impatience, il semblait demander un conseil.

Quant à moi, j'avais quitté ma place auprès d'Angéline; je m'étais approché de la table et je regardais. Et le croirez-vous? j'avais oublié en ce moment les motifs qui m'avaient décidé à venir dans ce salon, les espérances qu'on avait fait miroiter devant mes yeux, le partage ou plutôt la restitution que j'attendais; ce n'était pas au jeu du vicomte que je m'intéressais; c'était au jeu du prince.

— Il y a vingt-six mille six cents francs en banque, répéta pour la troisième fois Léonce; si on ne veut pas tenir je partirai, pour ce qu'on voudra.

— Je les fais.

— Le prince hésitait.

— Allons, prince, du courage! lui cria Pôlagie.

— Puisque vous avez tant fait, essayez encore une fois, dit Constance.</